PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 83/655 du ler/8/1983

portant nomination de Monsieur MOPENZO SUAKA MA BOSALU en qualité d'Expert au Département des Douanes à l'UDEAC.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n°25780 du 13 Novembre 1980, portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;

Vu le Décret n° 82/879 du 24 Septembre 1982 portant réorganisation du Ministère des Finances ;

Vu le Décret n° 82/049 du **C**8 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE:

ARTICLE 1er. - Monsieur MOPENZO SUAKA MA BOSALU, Inspecteur des Douanes, est nommé Expert au Département des Douanes à l'UDEAC à BANGUI.

ARTICLE 2.- La renumération de l'intéressé sera pris en charge par le Budget de l'UDEAC.

ARTICLE 3.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

.../...

Article 4 : Le présent Décret qui prend effet à Compter de la date de prise de service de l'interessé, sera enregisté, publié de purnal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Président du C.C. du P.C.T. Président de la Republique, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres

Le Premier Ministre, Chef dw Gouvernement

Colonel Denis SASSOU NGUESSO.

Brazzaville, le JER AOUT 1983

Ministre, des Finances

Le Ministre des Aravaux Publics et de

12.4

la Construction

SYLVAIN-GOM

Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO mistre du Travail et de voyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.